

**« Les Jardins d'Alleric »**  
**– CONTRAT D'ENGAGEMENT POMMES et JUS DE POMMES –**  
**Période de mai à octobre 2015**

L'association a pour objet :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, de saison, variés, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre et de participer à des activités sur les fermes de ses partenaires.

**Contractants**

**Producteur :**  
 Jean-Fabrice MIMEAU  
 La Jaudronnière  
 79310 Saint Pardoux

et

**Consommateur**  
 Nom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Tel : .....  
 Mèl : .....@.....

**Termes du contrat**

Le producteur propose des pommes et du jus de pomme de mai à septembre (selon la disponibilité) produits selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

La distribution a lieu une fois par mois aux dates de distributions prévues ci-dessous entre **18h30 et 19h30** à la ferme de Philippe & Françoise Dieumegard, Château d'Alleric, 79270 VALLANS.

Le consommateur s'engage à acheter à l'avance des fruits et /ou du jus de pommes au producteur pour la durée du contrat.

Le consommateur s'engage à être à jour de sa cotisation annuelle à l'association des jardins d'Alleric (montant voté en Assemblée Générale).

Le consommateur s'engage à être présent sur le lieu de distribution, aux heures prévues, pour retirer son panier, ou en cas d'absence, le faire retirer par une personne de son choix.

**Pour tout changement ou remarque liés au contrat, le consommateur contactera le référent Pommes : Armelle Rambaud/ 06 11 56 73 45 / a.rambaud@opmbx.org**

**Détail de la commande mensuelle :** Indiquez dans chaque case le nombre de kilos ou de litres par mois, faites le total par ligne et multipliez ce total par le prix unitaire.

	Poids/ volume	Prix unitaire	Dates de distribution							Prix total par catégorie prix unitaire x quantité totale
			mai	Jeudi 25 juin	juillet	août	Jeudi 17 septembre	Jeudi 8 octobre	Quantité totale	
<b>Pommes</b>	5 kg	11 €	Pas de distribution	Pas de pommes	Pas de distribution					
	10 kg	20 €								
	14 kg	28 €								
<b>Jus de pommes</b>	1 litre	2,40 €								
<b>Jus de pommes pétillant</b>	0,75 litre	3,4 €								
<b>Prix total des 3 livraisons =</b>										

<b>Prix total des 3 livraisons</b>	<b>Nombre de chèques (1 ou 2)</b>	<b>Montant de chaque chèque</b>

**Le paiement** de la commande des 3 livraisons s'effectue à la remise du contrat et peut être réalisé en plusieurs chèques qui seront remis au Bureau au moment de l'engagement avec le présent document ; ils seront émis à l'ordre de «Jean-Fabrice Mimeau ». Chaque chèque sera remis au producteur par le Trésorier pour encaissement au début du premier mois de la période couverte par ce chèque.

Le présent contrat expire naturellement au terme de la dernière distribution. **Toute résiliation** reste possible sous certaines conditions extrêmes étudiées par les membres du Bureau.

**Le consommateur est responsable de ses produits dès la distribution.**

Fait à Vallans le :

Signature du producteur

Signature du consommateur

Contrat à remettre à un membre du bureau ou à retourner dans la boîte aux lettres de l'association à la ferme au plus tard le 16 Avril 2015 accompagné du ou des chèques correspondants.